

# Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TCA-FIN-10-15/01/2014

Date de publication : 15/01/2014

### TCA - Taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés

---

#### Positionnement du document dans le plan :

[TCA - Taxes spéciales sur le chiffre d'affaires](#)

[Taxes sur les transactions financières](#)

[Titre 1 : Taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés](#)

Le présent titre a pour objet de commenter les règles applicables à la taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés prévue à l'[article 235 ter ZD du CGI](#), laquelle constitue un impôt indirect. Il en détaille :

- le champ d'application (chapitre 1, [BOI-TCA-FIN-10-10](#)) ;
- les exonérations (chapitre 2, [BOI-TCA-FIN-10-20](#)) ;
- les modalités de taxation (chapitre 3, [BOI-TCA-FIN-10-30](#)) ;
- les modalités déclarative et de paiement (chapitre 4, [BOI-TCA-FIN-10-40](#)) ;
- les modalités de contrôle et de sanction (chapitre 5, [BOI-TCA-FIN-10-50](#)).